

# Votre actu' à...

# **Orange NRS**

### NAO 2016: chef, on veut des sous!

Mercredi 17 février s'est tenue la seconde réunion NAO 2016. En attendant de nous fournir une proposition détaillée, le PDG de NRS nous a présenté les principes retenus cette année en matière de NAO :

- Une enveloppe distribuée à 100% en local, à la main de chaque filiale NRS,
- Elle sera exclusivement distribuée sous forme de mesures managériales (pas d'augmentations collectives),
- Il y aura fixation d'un minimum pour les bénéficiaires d'une augmentation (en % ou en montant, cela reste à définir)
- La population éligible reste également à définir (les nouveaux arrivants seront-ils éligibles ?)
- Les filiales éligibles sont celles présentent au 1er janvier 2016 dans l'UES NRS. Océan ne sera donc pas éligible.

La prochaine réunion NAO se tiendra le 1<sup>er</sup> mars. A cette occasion nous devrions pouvoir vous communiquer une première estimation du montant de l'enveloppe salariale.

De notre côté, nous avons demandé à la direction de NRS de disposer des informations économiques nécessaires pour établir des revendications réalistes et vérifier les propositions de la direction. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Faute de disposer de ces informations, on ne pourra que douter de la loyauté et de la bonne foi de ces négociations!

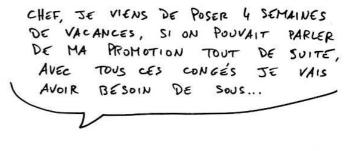
#### Nos premières demandes :

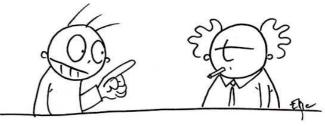
La CGT NRS ne soutient pas des mesures exclusivement managériales. Nous souhaitons un minimum d'augmentation générale pour tous.

La CGT NRS est favorable à l'application des mesures sur toute l'UES NRS, plutôt qu'à une politique d'augmentation spécifique filiale par filiale.

La CGT NRS redemande l'intégration de Téléfact dans l'UES NRS afin que ses 4 salariés puissent bénéficier

des mêmes avantages que les salariés de NRS dont ils partagent le quotidien.





#### Préparer son entretien individuel

Le début de l'année, à OAB, c'est la période des entretiens individuels d'évaluation (EI). Si l'entretien peut être utile pour faire reconnaître son travail et ses compétences, il ne doit pas devenir source de stress pour le salarié. Voici donc quelques informations utiles sur le sujet.

**VOS DROITS**: Il faut tout d'abord que vous puissiez bénéficier d'un délai de prévenance suffisant par rapport à la date de l'entretien (15 jours est un bon délai); être en possession de votre fiche de poste, ordres de missions éventuels et du compte rendu de l'entretien annuel précédent (normalement disponible sur Skillviews); bénéficier du temps nécessaire à la préparation de l'entretien **sur le temps de travail**; avoir accès aux objectifs et missions de votre entité, ainsi qu'au catalogue des formations professionnelles; et enfin l'EI/EP doit se tenir en physique, dans les locaux de l'entreprise et sur le temps de travail. Si ce n'est pas le cas : <u>remplir une feuille de demande d'heures sup'</u>.

LE RESPECT de L'INDIVIDU: Les textes en vigueur\* précisent que les méthodes et techniques d'évaluation des salariés doivent être pertinentes au regard de la finalité poursuivie. Il en va ainsi pour les informations recueillies qui



apprécient l'aptitude professionnelle du salarié. L'entretien est quant à lui confidentiel. Il est clair que la vie privée du salarié doit être préservée. Aucune question ne peut viser la vie personnelle, politique ou syndicale de l'évalué. Les critères comportementaux de « savoir être », dénommés « attitude au travail, agir avec courage, intégrité, respect des valeurs de l'entreprise... » ouvrent également la porte à une appréciation subjective. Ces critères vont à l'encontre du droit d'expression dans l'entreprise et ne libèrent pas la parole, source de diversité et d'échange.

\*Art L1222-2 et L1222-3 du code du travail.

**L'ENTRETIEN FINALISE:** Le rapport de l'entretien est établi et signé par le supérieur hiérarchique. Il est ensuite présenté au salarié. L'évalué doit bien le relire,

car il constitue un élément d'approbation de son année écoulée. Le salarié n'est pas obligé de le signer, et surtout pas s'il est en désaccord avec le contenu et les objectifs fixés. Il peut dans ce cas recourir au niveau hiérarchique supérieur et se faire éventuellement accompagner par un représentant du personnel. Ce document est essentiel, car il peut jouer en faveur du salarié, comme en sa défaveur. Le salarié peut apporter tout commentaire qu'il juge utile en lien avec son travail. De même, le salarié peut utiliser le contenu des appréciations positives pour faire respecter une égalité salariale, son professionnalisme ou démontrer une éventuelle discrimination.

# Minima sociaux NAO 2007 : les valeurs 2016

Vérifiez que votre salaire mensuel brut n'est pas endessous de ces montants. Si tels était néanmoins le cas, cela signifie que votre salaire doit être réévalué. Contactez-nous.

	Min NAO 2007 *	
Ancienneté	Cadres	Etam
Inférieure à 3 ans	2 639,9	1 613,3
De 3 à 5 ans	2 786,6	1 759,9
> 5 ans	2 933,2	1 906,6

<sup>\*</sup> mis à jour avec le SMIC 2016

## **OCEAN rejoindra l'UES NRS**

La nouvelle filiale OCEAN acquise par le groupe va rejoindre l'Union Economique et Sociale NRS. Les négociations sont en cours entre syndicats et direction. A nous de veiller que ces nouveaux entrants ne perdent pas au change!

## **Elections à OCD (Orange Cyberdefense)**

Récemment entrée dans l'UES NRS, OCD va maintenant se doter de représentants du personnel (CE, DP et CHSCT). Jusqu'à ce jour il n'y avait en effet aucune de ces instances. Le 1<sup>er</sup> tour des élections est prévu entre le **29 mars et le 1<sup>er</sup> avril 2016**. Il s'agira d'un vote électronique.

Salariés d'OCD, si participer à la vie de l'entreprise vous intéresse, comme faire partie du Comité d'Entreprise, s'occuper des Activité Sociales et Culturelles ou encore être Délégué du Personnel, contactez-nous. Des places sont à pourvoir!

#### **Accord GPEC 2016-2019**

La négociation sur l'accord de gestion prévisionnel des emplois et des compétences piétine. L'accord doit décliner l'accord Groupe qui ne sera renégocier qu'en septembre 2017. Les Organisations syndicales (OS) de NRS n'étaient pas d'accord sur les modalités de négociation: la CGT et la CFE-CGC souhaitaient un report pour attendre le nouvel accord Groupe, la CFDT souhaitait négocier certains aspects pour ne pas attendre 2017. Une réunion entre OS le 1<sup>er</sup> mars devrait fixer les idées.